

Arrêté de composition de la Commission Médicale d'Établissement

Décision N°05/2023

VU les articles L6144-1 et L6144-2, R6144-1 à R.6144-6 du Code de la Santé Publique,
VU le règlement intérieur portant composition et fonctionnement de la CME du CHIC Unisanté+ (CME des 8/09/2011 et 17/06/2015),
VU le calendrier des élections relatives au renouvellement de la CME présenté à la séance de la CME du 24/06/2021,
VU la note d'information 2021-40 du 16 août 2021 relative au renouvellement de la CME,
VU les résultats des élections des représentants des collèges 3, 4 et 5 à la CME (scrutins des 7/10/2021 et 29/10/2021),
VU la démission de Madame le Docteur Paule WATREMEZ de la chefferie de poste en date du 11/02/2022,
VU la démission de Madame Geneviève BOURGON en date du 28/02/2022,
VU l'arrivée de Monsieur Maurice ZILLIOX en date du 01 mai 2022 suite au départ en retraite de Madame Myram GUNTHER,
VU l'arrivée du nouveau directeur d'établissement en date du 02 novembre 2022
VU le détachement de Monsieur le Docteur Tobias SEIFERT à compter du 01/03/2023

La Commission Médicale d'Établissement du Centre Hospitalier InterCommunal Unisanté+ est composée comme suit :

I) Les Chefs de pôle d'activité clinique ou médico-technique (membres de droit de la CME)

5 Chefs de Pôle

1) M. le Dr Bernard TELLAROLI	Chef du Pôle de Médecine
2) M. le Dr Michel ROMAC	Chef du Pôle Femmes-Enfants (chef du service de Gynécologie-Obstétrique)
3) M. le Dr Sallm JABAHI	Chef du Pôle de Chirurgie (Chef du service de chirurgie digestive et bariatrique)
4) Mme Anne BOESCH	Chef du Pôle Urgences et services Médico-techniques (Chef du Service de Pharmacie)
5) Mme le Dr Marie-Christine MOEHREL	Chef du Pôle Filière Gériatrique (chef de service de gériatrie ambulatoire)

II) Les Chefs de Service (structures internes) (membres de droit de la CME - règlement intérieur : CME du 8/09/2011)

14 Chefs de Service (non Chefs de Pôle)

1) M. le Dr Patrick NESSER	Chef du service d'UNV/Neurologie
2) M. le Dr Mohamed BEN BIH	Chef du Service de Laboratoire
3) M. le Dr N'djoku DARABU	Chef du Service d'ORL
4) M. le Dr Rami Dr FARHAT	Chef du Service de Radiologie
5) Mme le Dr M-Claude GRANGE-GELLE	Chef du Service de Chirurgie Orthopédique et Traumatologique Chef du Service des Urgences Adultes

6) M. le Dr Riad HATAHET	Chef des Services de Pédiatrie et Néonatalogie
7) M. le Dr Morlaye SANO	Chef du Service d'Anesthésie-USC
8) Mme le Dr Rositsa CHALAKOVA	Chef des services d'Hépatogastroentérologie et médecine polyvalente
9) M. le Dr Pascal SCHLESSER	Chef du service de rééducation cardiaque
10) M. le Dr Milen TSVETKOV	Chef des SSR polyvalent, gériatrique et UCC
11) M. le Dr Awad AL AMMAR	Chef de Service de Cardiologie
12) M. le Dr Firas HAJ YASSIN	Chef de service de Chirurgie Plastique, Reconstructrice et Esthétique
13) M. le Dr Didier NOEL	Chef de service Pneumologie
14) M. le Dr Stéphane ROZENEK	Chef du Département d'Information Médicale

III) Représentants des Praticiens Hospitaliers (non Chefs de Pôle et non chefs de service) – collègue 3

10 Praticiens Hospitaliers titulaires

1) M. le Dr Christoph SCHUSTER	PH à temps plein au Service de Chirurgie orthopédique et traumatologique
2) M. le Dr Alexandre Mohamed HABIB	PH à temps plein aux Services de Pédiatrie et néonatalogie
3) Mme le Dr Iris SAGGIOTTO-SPIEZIA	PH à temps plein au Service d'Urgences
4) M. le Dr Christian ZIX	PH à temps plein en Pédiatrie-néonatalogie
5) Mme le Dr Ana-Maria VESA	PH à temps plein au Service de Radiologie
6) Mme le Dr Nathalie TOTTOLI	PH à temps plein au pôle de Gériatrie
7) M. le Dr Amer MOHIEDDINE	PH à temps plein au Service de Chirurgie digestive et barlatrique
8) Mme le Dr Carole TCHEPKOU KEGMENI	PH à temps plein en Cardiologie/USIC
9) Mme le Dr Catalina-Mona GAVRILA	PH à temps plein en Pneumologie
10) M. le Dr Wilfrid MOMPER	PH à temps plein au Service de Gynécologie-obstétrique

IV) Représentants au total des Praticiens contractuels et praticiens attachés – collège 4

4 Praticiens Contractuels ou attachés (5 représentants selon le règlement Intérieur mais seuls 4 candidats se sont déclarés)

1) M. le Dr Muwafak ALHAMOUIEH	Praticien contractuel à temps plein au Service de Chirurgie orthopédique et traumatologique
2) Mme le Dr Catherine BROUANT	Praticien attaché à temps plein en Pharmacie
3) M. le Dr Eric CINQUALBRE	Praticien contractuel à temps partiel à l'EHPAD Bauer
4) M. le Dr Basam HAMDAN	Praticien contractuel à temps plein au Service d'Anesthésie/USC

V) Représentants des sages-femmes – collège 5

2 sages-femmes

1) Mme Laurence RUDOLF
2) Mme Ailne BRENNSTUHL

VI) Représentants des Internes de spécialité et de médecine générale (modification tous les semestres)

1 Interne de spécialité (non encore désigné)

1)	
----	--

1 interne de médecine générale (non encore désigné)

1)	
----	--

La CME du CHIC UNISANTE+ est donc composée de 35 membres.

Quorum :

- pour la CME nouvellement recomposée dont l'ordre du jour sera notamment l'élection du président et du vice-président, le quorum est fixé à plus de la moitié des membres, soit 18 membres présents.
- Pour les CME suivantes (ne comptant plus ce point à l'ordre du jour), le quorum sera atteint lorsque plus du tiers des membres sera présent, soit 12 membres présents.

Lorsque ce quorum ne peut être atteint une 2e convocation est faite à 3 jours d'intervalle; l'avis est alors émis quel que soit le nombre des membres présents.

Siégeront avec voix consultative :

1° Le président du directoire ou son représentant ;

2° Le président de la commission des soins infirmiers, de rééducation et médico-techniques
(Monsieur Maurice ZILLIOX);

3° Le représentant du comité technique d'établissement, élu en son sein (Madame Catherine CLAUDEL désignée titulaire lors du CTE du 27/03/2019) ;

4° Le praticien responsable de l'équipe opérationnelle d'hygiène, s'il n'est pas membre de la CME (Tristan DOAN)

RAPPEL : M. le Dr Stéphane ROZENEK, Chef du Département de l'Information Médicale est membre de droit de la CME en sa qualité de Chef de service.

Des personnalités extérieures ou des professionnels de santé compétents sur des questions inscrites à l'ordre du jour et dont l'expertise est utile au bon déroulement des travaux de la commission peuvent être appelés à intervenir en séance.

Fait à FORBACH, le 15/03/2023

Le Directeur,



Philippe VILLENEUVE

Annexes :

1) Fonctions de suppléant

Article R6144-4 du Code de la Santé Publique :

Lorsqu'un membre titulaire démissionne ou cesse d'appartenir à la catégorie ou à la discipline qu'il représente en cours de mandat, il est remplacé par le suppléant de la même catégorie ou de la même discipline qui a obtenu le plus grand nombre de voix.

Les fonctions des nouveaux membres prennent fin à la date à laquelle auraient cessé celles des membres qu'ils remplacent.

En l'absence d'autre membre suppléant dans la catégorie ou la discipline considérée, il est aussitôt pourvu au remplacement du membre suppléant devenu titulaire, dans des conditions prévues par le règlement intérieur de l'établissement.

2) Les suppléants

A) Représentants des Praticiens Hospitaliers (non Chefs de Pôle et non chefs de service) – collège 3

Scrutin du 7/10/2021 (1^{er} tour)

Suppléant n° 1 M. le Dr Christophe GRANGE	14 voix
Suppléant n° 2 Mme le Dr Ivka Krastinova LE POEVA	14 voix

B) Représentants au total des Praticiens contractuels et praticiens attachés – collège 4 En l'absence de candidatures, pas de suppléant

C) Représentant des sages-femmes – collège 5

Suppléant n° 1 M. Anthony GONERA	4 voix
---	---------------

D) Représentants des Internes de spécialité et de médecine générale (modification tous les semestres)

1 Interne de spécialité

--	--

1 Interne de médecine générale

--	--

E) Le représentant suppléant du comité technique d'établissement est :

Madame Rosette RICHERT désignée lors du CTE du 27/03/2019.